

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice : 15	Votes:	
Nombre de membres présents : 12	Pour : 14	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14		

Réf : 2024.02.01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2024 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique (CFU) 2024, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		173 027,56 €
Part affectée à investiss (1068)		
Opérations de l'exercice	1 090 495,38 €	1 364 205,20 €
Totaux	1 090 495,38 €	1 537 232,76 €
Résultat de clôture		446 737,38 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2024 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

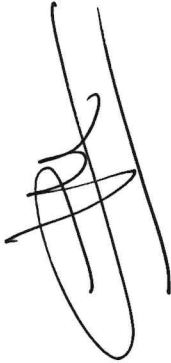
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

239 052,18 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
207 685,20 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

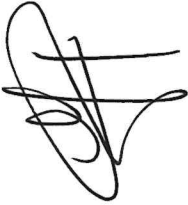
Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - CHAVEROT G - GLOUD M - SERRAILLE J - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M - Excusés : Mme SERRAILLE J. pouvoir donné à Mme COLLON C. et Mme MESSAOUDI M. pouvoir donné à M. LAURENT M.

Violay, le 27 février 2025

COLLON Colette, Secrétaire de séance,



Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



COMMUNE DE VIOLAY

Budget Principal

Du 19 février 2025

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 14.02.2025

Séance du 19.02.2025 à 20 heures

